

D.G.E
D.A.P.A.O.S.
D.E.
D.A.E.
D.I.P.P.

DGE/FB/FT/DS/2008-2009 n° 45

Affaire suivie par :
Voir annexe n°4

Diffusion :

Pour attribution : A Pour information : I

A	IA	A	Ets Privés
I	Inspections	A	Universités
I	CT - CM	A	IUT
I	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
I	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	I	CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP		DRJS
A	CIO		SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : CNED (A)			

Nature du document :

- nouveau
 modifié
 reconduit

Calendrier :

Date limite de dépôt des demandes
Fixée au **Lundi 14 mars 2008**

Le présent document comporte :

circulaire 1 1 p
annexes 6 8 p
total 9 p

VERSAILLES, LE 19 FEVRIER 2008

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES
CHANCELIER DES UNIVERSITES

A

MESDAMES ET MESSIEURS

- LES INSPECTEURS D'ACADEMIE, DIRECTEURS DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE
- LES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT
- LES DIRECTEURS DE CIO
- LES PRESIDENTS DES UNIVERSITES ET DIRECTEURS DE GRANDS ÉTABLISSEMENTS DU SUPÉRIEUR

OBJET : DEMANDE CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITE

REF : Ordonnance n°82-297 du 31 mars 1982 modifiée.

Loi n°2003 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

Décret n°2003-1307 du 26 décembre 2003 relatif à la cessation progressive d'activité.

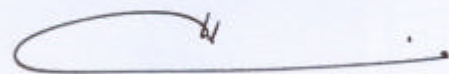
Vous trouverez ci-joint les imprimés concernant les demandes de cessation progressive d'activité (CPA) permettant aux personnels titulaires ou non titulaires enseignants et non enseignants placés sous votre autorité de formuler leur demande. La CPA permet aux personnes d'aménager une transition entre leur position d'activité et leur retraite. Elle est soumise à certaines conditions qui sont rappelées en annexe 1.

Les demandes devront être retournées sous le timbre de chaque bureau concerné pour le

14 mars 2008

Je vous remercie d'assurer la diffusion de cette circulaire et de ses annexes à l'ensemble des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie



Alain PLAUD